

REMPACEMENT D'UNE ADICTION PAR UNE AUTRE

Par Profil supprimé Postée le 14/07/2015 19:27

bonjour

il y a quelques années j'ai rencontré mon conjoint je savais qu'il avait déjà un problème avec l'alcool, depuis que nous sommes ensemble il a arrêté de fumer des joints mais du coup c'est mis à boire un peu plus. notre relation devenant plus sérieuse il a ralenti l'alcool mais depuis quelque mois je n'arrive plus à lui faire diminuer sa consommation. Il essaye même (par moment) de m'entraîner dans sa dépendance. je n'arrive plus vraiment à l'aider.

il ne veut pas entendre parler de psychologue ou de traitement avec médicament de substitution qu'il pense plus dangereux qu'autre chose. que faire ????????

Mise en ligne le 15/07/2015

Bonjour,

Nous ne savons pas vraiment sur quoi repose pour votre conjoint le refus de consulter mais, pour information, la prescription de traitements médicamenteux dans le cadre de soins en alcoologie n'a rien d'automatique, il n'existe par ailleurs pas de traitement de substitution à proprement parler dans ce domaine. Pour ce qui relève du suivi psychologique, bien que souvent recommandé, cela n'a rien d'obligatoire non plus, on peut tout à fait décider de rencontrer un médecin alcoologue et s'en tenir là.

Cette parenthèse faite, nous ne saurions vous dire ce qui permettrait à votre conjoint de se restreindre encore dans ses consommations d'alcool ou d'accepter l'idée d'une aide extérieure. C'est à chaque fois une affaire très personnelle. Nous comprenons que la position d'aidante soit difficile à tenir pour vous, peut-être pourriez-vous envisager d'être aidée vous-même. La plupart des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) propose de recevoir les proches pour du soutien, des conseils, et, si vous vous sentez fragilisée, il semblerait pertinent que vous vous fassiez accompagner.

Ne disposant pas d'informations sur votre lieu de résidence nous ne pouvons vous orienter en CSAPA mais vous pourrez faire cette recherche sur notre site via le lien que vous trouverez ci-dessous. Vous pouvez bien sûr nous recontacter pour une orientation ou pour échanger plus précisément sur la situation de votre conjoint et les difficultés qui sont les vôtres. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Adresses utiles"